



COMMISSION DE SUIVI DE SITE

ISDND ALVEOL – BELLAC 87
Bilan d'activité 2022-2023

17 juillet 2024

Sommaire

- 1. CADRE GENERAL**
- 2. CADRE REGLEMENTAIRE**
- 3. BILAN D'ACTIVITE 2022-2023**
- 4. GESTION DES EFFLUENTS**
- 5. SUIVI ET CONTRÔLES 2022-2023**
- 6. TRAVAUX**
- 7. POURSUITE D'EXPLOITATION**



1- CADRE GENERAL

- Présentation de Suez
- Présentation de Suez R&V France
- La DSP
- L'équipe du site
- Le matériel
- Synoptique de l'ISDND



Présentation de Suez



Sabrina Soussan Présidente Directrice Générale de Suez

SUEZ en chiffres

- **~40 000** collaborateurs
- **40** pays : présence dans le monde
- **9 milliards €** de chiffre d'affaires
- **68 millions** de personnes desservies en eau potable
- **+ 37 millions** de personnes bénéficiant de services d'assainissement fournis par SUEZ
- **3,7 TWh** d'énergie produite à partir des déchets et eaux usées
- **4 millions** de tonnes de CO₂ évitées
- **9** centres techniques et d'innovation et centres de R&D en Europe et en Asie
- **150** chercheurs œuvrant chaque jour pour innover
- **28** Millions de tonnes de déchets traités par an
- **13** Millions de personnes bénéficiant de collecte de déchets



Présentation de Suez R&V France

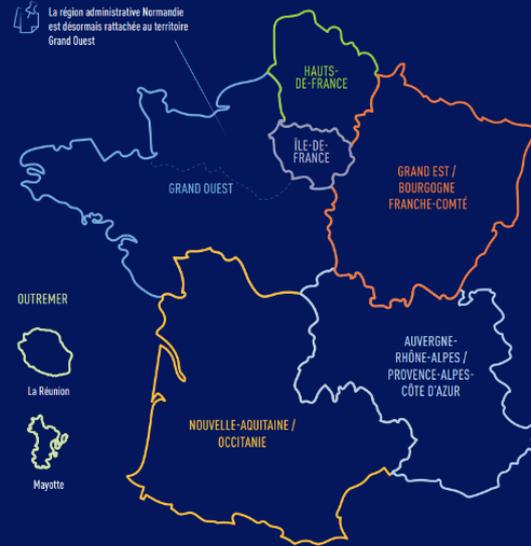
La BU R&V France déploie ses activités sur l'ensemble de la chaîne de valeur des déchets non dangereux.



Avec une organisation orientée Collectivités et Entreprises, et à la recherche de l'excellence opérationnelle de nos infrastructures

Découpage géographique

La région administrative Normandie est désormais rattachée au territoire Grand Ouest



Une nouvelle organisation pour accompagner la transition vers les nouveaux modes de recyclage et de valorisation.

La DSP (Délégation de Service Public)

La DSP = Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux Alvéol

- Le Syded reste propriétaire du site
- Suez RV Alvéol exploite à 100 % l'activité Stockage jusqu'en 2029

 Objectif : porter de nouveaux investissements sur l'installation et mettre en œuvre un ensemble de solutions permettant d'améliorer l'impact environnemental.

Bénéficiant de l'expertise du groupe SUEZ en matière d'exploitation l'ISDND, SUEZ RV Alvéol souhaite dans le cadre de la Délégation de Services Publique que lui a confiée le SYDED :

- Mettre en place les savoir-faire et techniques disponibles,
- Faire évoluer en continu les pratiques de gestion de sites de stockage en fonction de l'état de l'art et de la réglementation
- Œuvrer constamment pour la bonne intégration du site dans son environnement.





L'EQUIPE DU SITE

SUEZ RV ALVEOL est une société dédiée à l'exploitation, celle-ci est composée

- D'un directeur territoire Nouvelle Aquitaine & Occitanie
- D'un responsable de site
- D'un agent administratif
- Deux conducteurs d'engins
- D'un technicien effluents

L'équipe du site est appuyée par des Business Partners(Risques Industriels, Travaux, Sécurité et Environnement, Développement, Effluents...)

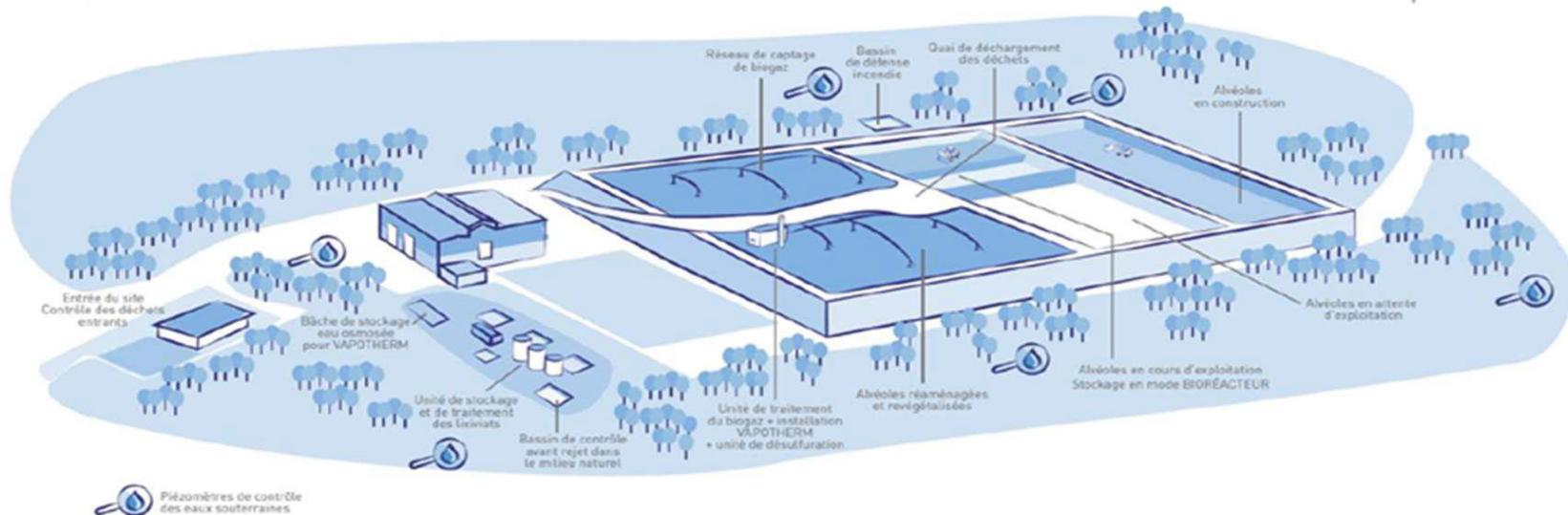
Astreinte 7/7 au 0 800 813 913



| | |
|--------------------------------------|--|
| Compacteurs à déchets | BOMAG 773 RB 5 – 37 Tonnes – Pieds de mouton |
| Chargeur à chenille | CATERPILLAR – 21 Tonnes -963D NexGen |
| Chariot télescopique 9 mètres | Manitou – 9m |
| Citerne 10 m3 | Citerne remplie d'eau en cas de départ de feu au niveau du quai de vidage |
| Véhicules légers | Un véhicule utilitaire de type Peugeot Partner (pour déplacements sur site et approvisionnements en pièces détachées) Un véhicule utilitaire de type Jumpy (pour déplacement en formation et astreinte) |

SYNOPTIQUE DE L'ISDND

INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS ALVÉOL



L'activité du site a démarré le 05 mars 2009. C'est aujourd'hui le stockage dans le second casier qui est en cours depuis 2017

2- CADRE REGLEMENTAIRE

- Références réglementaires
- Les parties prenantes



REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Arrêté Préfectoral du 15 mars 2006
- Arrêté Préfectoral du 26 juillet 2016 (en lien avec disposition de l'AM de février 2016 et complétant l'AP initial du 15 mars 2006)
- Arrêté Préfectoral complémentaire du 25 juillet 2019 prolongeant la durée d'exploitation de 10 années (80 000 tonnes à 60 000 tonnes annuelles)
- Arrêté Préfectoral complémentaire du 24 décembre 2019 (Transfert d'exploitation à la société Suez R&V Alvéol)
- Arrêté Préfectoral complémentaire du 06 juillet 2020 (Dispositions concernant la mise en service du vapo-therm et l'exploitation en mode bioréacteur et intégration des prescriptions de l'AM du 15/02/2016 relatives :
 - => aux rejets atmosphériques (seuil en SO₂ si flux supérieur à 25 kg/h)
 - => aux rejets d'effluents aqueux au milieu naturel (RSDE)
- Arrêtés Préfectoraux complémentaires (modifiant l'AP du 26 juillet 2016) :
 - Aménagement dispositif de drainant en fond de casier de l'ISDND par un système équivalent moins consommateurs de ressources naturelles
 - Intégration des métaux dans le suivi de la qualité des rejets atmosphériques (APc du 05/07/2022)
 - Obligation légale de débroussaillage des abords du casier en exploitation OLD (APc du 24/07/2023)
 - Arrêté Préfectoral défrichement d'une zone de moins d'1 hectare en date du 15/04/2024
 - Arrêté Préfectoral autorisant les fouilles préventives archéologique du 21/03/2024
 - Arrêté Préfectoral composition CSS du 18/01/2023 : Désignation de deux membres pour le Collège Salariés Suez RV Alvéol

LES PARTIES PRENANTES

- Des inspections de la DREAL (2 inspections en 2022 et 1 en 2023)
- Des Commissions riverains regroupant les représentants des Mairies de Bellac, Peyrat de Bellac, Blond, l'association ARBRE et le riverain le plus proche du site et la présence de Mme La Sous-préfète (1 en 2022, et, 2 en 2023)
- Des visites de l'installation à la presse locale
- Des visites de l'installation aux élus du Syded
- Des visites et exercices avec les sapeurs-pompiers de Bellac
- Des visites de l'installation à des groupes scolaires et universitaires

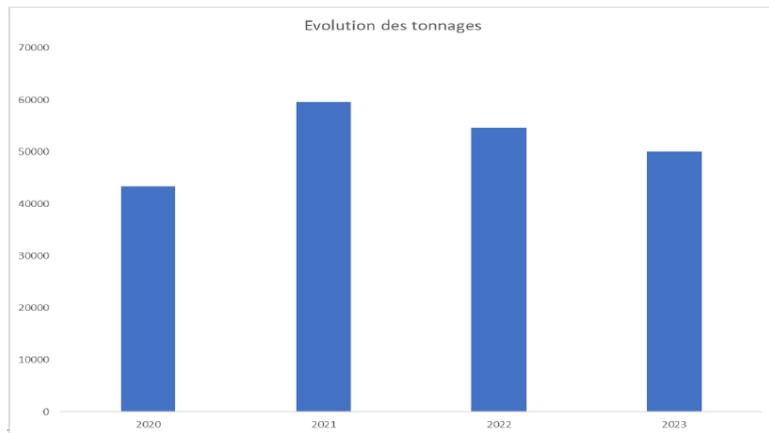


3 - BILAN DE L'ACTIVITÉ 2022 - 2023

- Tonnages
- Contrôles et admissions
- Incidents d'exploitation
- Faits marquants



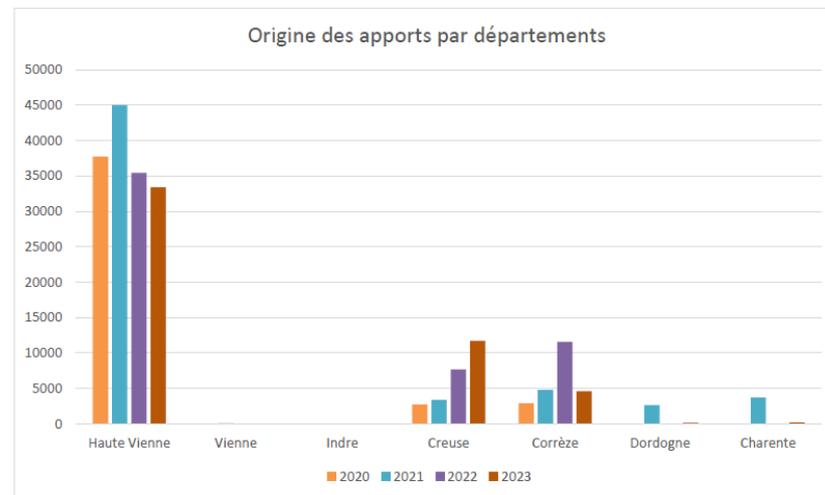
TONNAGES 2022 - 2023



2022 => 54 644,90 t

2023 => 50 054,19 t

En baisse de 16,06 % par rapport à 2021



CONTROLES ET ADMISSIONS

Information Préalable d'Acceptation en amont des apports (Engagement du producteur sur le déchet livré)

Caractérisation des déchets

Validation par l'exploitant de la conformité du déchet

Contrôle des apports par le portique de radioprotection

Contrôle visuel au déchargement

Enregistrement des vidages au déchargement



Sur l'année 2022 - 2023

3 apports ont été refusés => information à la DREAL du producteur et du destinataire

INCIDENTS D'EXPLOITATION

2022 :

5 départs de feu (4 sur le C2S1 et 1 sur le C2S2)

6 arrêts de l'unité de combustion (coupure générale du site)

1 déclenchement du portique radio protection

6 refus partiels

2023 :

4 départs de feu sur le casier C2S2

3 arrêts de l'unité de combustion (coupure générale du site)

3 déclenchements du portique radio protection

2 refus partiels

4- GESTION DES EFFLUENTS

- Lixiviats
- Biogaz



LIXIVIATS BIOREACTEUR

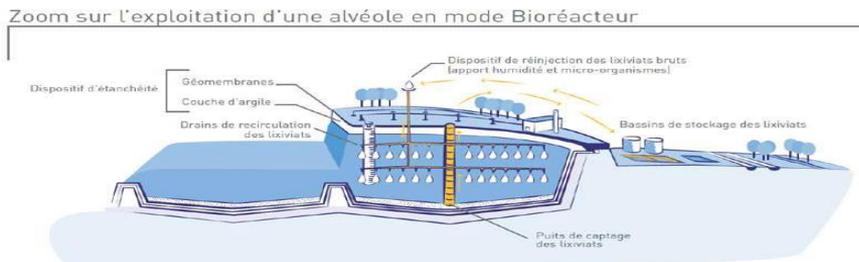
Mise en place d'un dispositif d'étanchéité, en fin d'exploitation d'une alvéole, pour garantir le confinement total des déchets permettant de :

- Capturer l'intégralité du biogaz pour sa valorisation,
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et le risque de nuisances olfactives (couverture finale étanche),
- Réduire la production de lixiviats en stoppant l'infiltration de l'eau de pluie

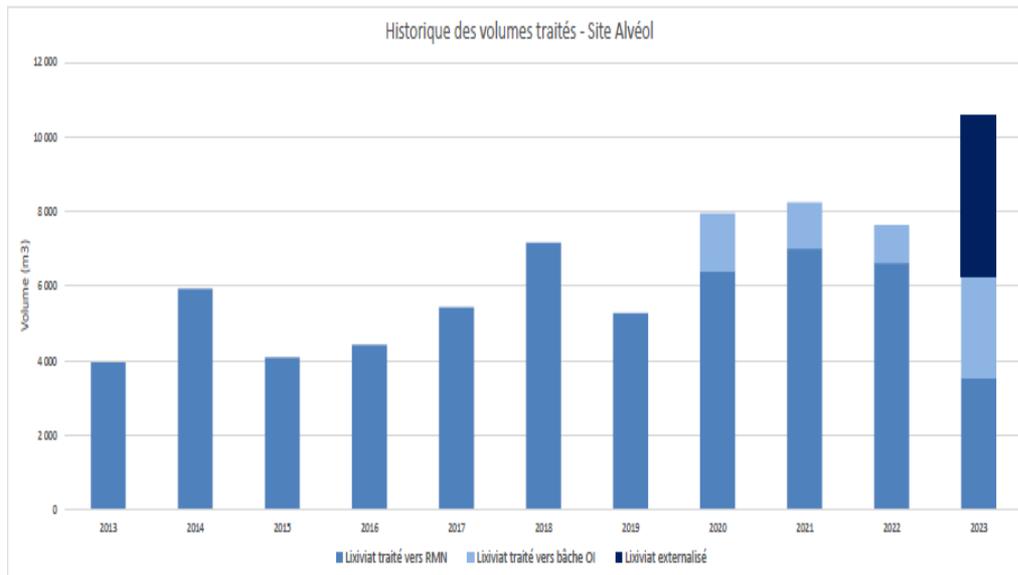
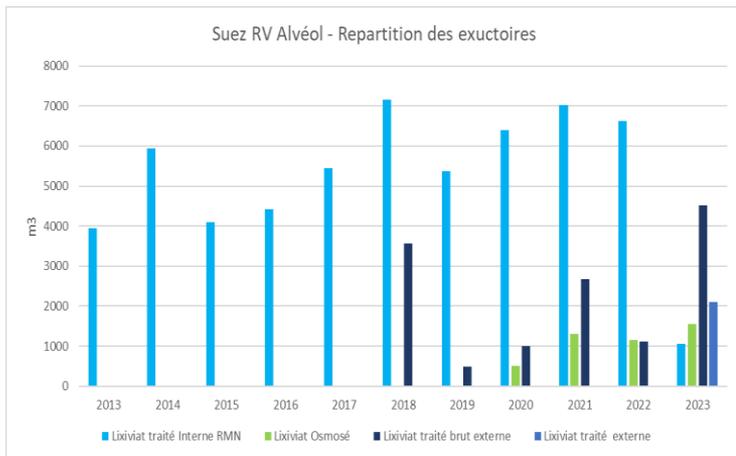
Réinjection contrôlée d'une partie des lixiviats dans le massif de déchets

- Augmenter et maîtriser l'apport de micro-organismes et d'humidité, nécessaires à la dégradation des déchets
- Maîtriser et accélérer les processus de dégradation et de stabilisation des déchets (10-12 ans au lieu de 20-25 ans pour une gestion classique),
- Réduire la période de production du biogaz

 **Permet un pilotage et l'optimisation de l'installation de stockage**



3 bassins dédiés pour les lixiviats Bruts
1 citerne souple pour les lixiviats traités



Contrôle des lixiviats

Analyses trimestrielles des lixiviats brut et lixiviats traités par le laboratoire indépendant Carso
Autosurveillance en sortie de station par le prestataire Ovine

Les analyses de lixiviats traités et bruts montrent une stabilité des paramètres



106 puits spécifiques et drains
 14 puits mixtes lixiviat/biogaz
 ~ 97 % de fonctionnement de la torchère sur
 2022 et 2023



| Milieu | Fréquence d'analyses | Commentaires |
|-------------------------|--|--|
| Torchère avec Vapotherm | Annuelle (03-04/10/2022) (11-12/09/2023) | CO = 5,23 et 12,38 mg/Nm ³ < 150 mg/Nm ³ SO ₂ = 2,96 kg/h et 5,69 g/h < 25 kg/h Poussières = 4,44 et 4,06 mg/Nm ³ < 10 mg/Nm ³ Somme des métaux : 0,21 et 0,05 mg/Nm ³ < 0,5 mg/Nm ³ |
| Torchère sans Vapotherm | Annuelle (03-04/10/2022) (11-12/09/2023) | CO = 7,23 et 0 mg/Nm ³ < 150 mg/Nm ³ SO ₂ = 2,96 kg/h et 2,94 g/h < 25 kg/h Poussières = 3,52 et 1,51 mg/Nm ³ < 10 mg/Nm ³ |

Respect de l'AP => Aucun dépassement de seuil

5 – SUIVIS ET CONTROLES

- Eaux
- Emissions olfactives
- Campagne Atmo
- Evaluation des risques sanitaires ARIA



Surveillance environnementale 2022 et 2023 (selon AP 28/02/2013) - Application du nouvel AM du 15/02/2016

SURVEILLANCE DES EAUX SOUTERRAINES

Contrôle semestriel des 6 piézomètres



SURVEILLANCE DES EAUX DE DRAINAGE

Contrôle semestriel du bassin



SURVEILLANCE DES EAUX DE RUISSELLEMENT INTERNE

Contrôle trimestriel des 3 bassins

SURVEILLANCE DES EAUX AUX POINTS DE REJET AVANT MILIEU NATUREL

Contrôle mensuel par Carso

Contrôle journalier par Ovine

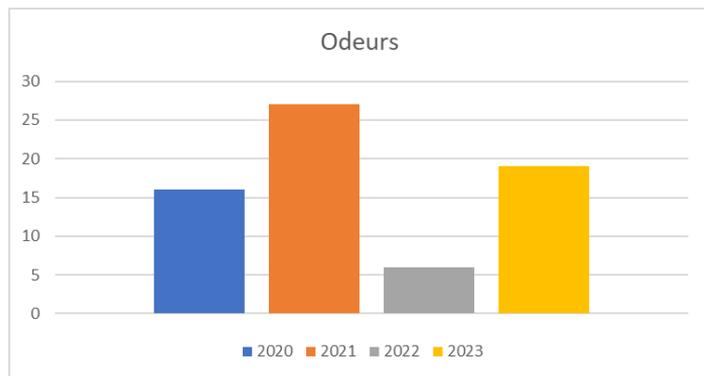
SURVEILLANCE DES EAUX DU RUISSEAU DU VIGNAUD

Contrôle semestriel en Amont et Aval



| Milieu | Fréquence d'analyses | Commentaires |
|---|----------------------|--|
| Eaux souterraines drainées | Semestrielle | RAS |
| Eaux souterraines (3 piézos dans les altérites Pz5, PGS1 et Pz3 et 3 dans le socle cristallin P1, Pz1 et Pz6) | Semestrielle | Pas d'évolution des paramètres depuis 2009 ni de différence amont/aval. <i>Eaux chargées naturellement en Fe, Al, Mn, As (roches granitiques)</i> |
| Ruisseau Vignaud | Semestrielle | Pas de différence significative entre amont/aval (IBGN « moyen » amont 12 en 2022 et 14 en 2023 et aval 14/20). <i>Seul léger dépassement en conductivité en juillet 2022 et à sec fin 2023</i> |
| Bassins Eaux Pluviales (N, W, petit W) | Trimestrielle | Rejets conformes aux seuils de l'AP du 06/07/2020 (sauf MES et métaux liés au Fe et Al en avril 2022 bassins W et petit W et MES bassin W octobre 2023 et MES/DCO petit W avril 2023 – liés aux travaux avec fossés argileux-retours à la normale) |
| Effluents traités | Mensuelle si rejet | Résultats conformes (arrêt station en septembre et octobre 2022 puis à partir de mars 2023) <i>Légers dépassements Température mai/juin 2022 sortie station qui s'estompent</i> |

EMISSIONS OLFACTIVES



Actions :

Informations spécifiques auprès de chaque commune riverain et populations riveraines de l'ISDND lors travaux à risque olfactif

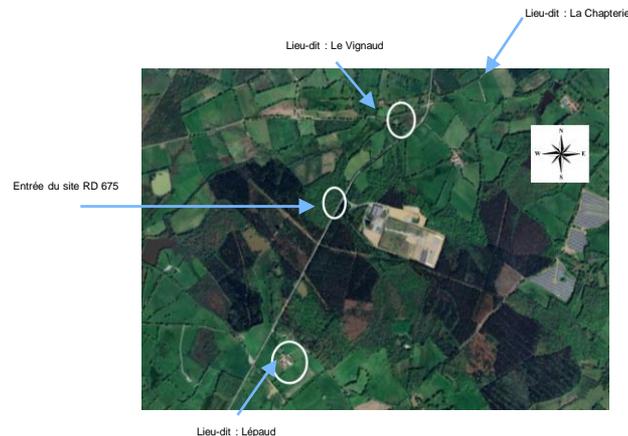
Tous les signalements sont suivis par le responsable du site et donne lieu à un plan d'action

Enregistrement des signalements dans le fichier national de Suez

Mail d'information relayé via les réseaux sociaux

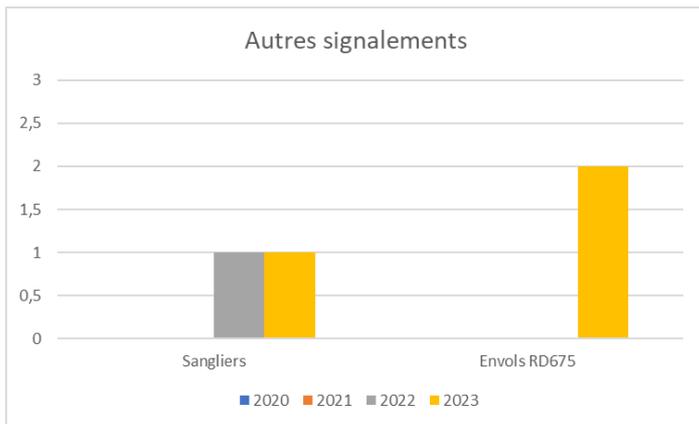


Cartographie des signalements odeurs



La majorité des nuisances sont ressenties Au Vignaud et à Lépaud. Elles sont recensées soit le matin (7h-10h) ou en soirée (22h-0h) liées à une variation de pression atmosphérique.

Autres signalements



Envois :

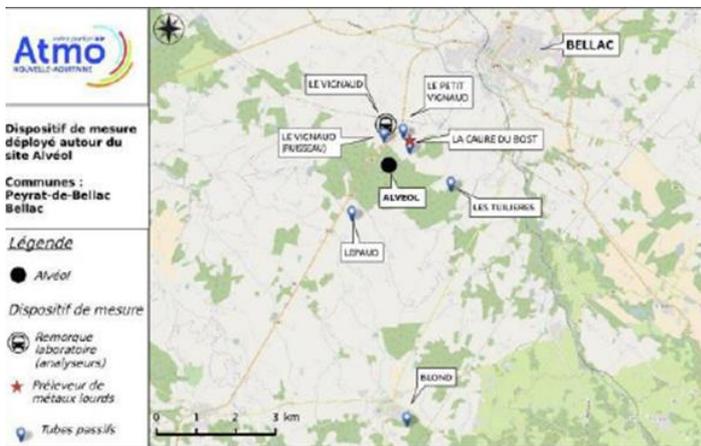
- Information et sensibilisation auprès des transporteurs
- Contrôles inopinés sur le nettoyage des bennes en sortie de site

Présence de sangliers :

- Continuité du protocole d'intervention Grand Gibier avec ACCA de Peyrat de Bellac et Bellac, Chasse Privée de Courcellas et la chasse privée des Bois du Roy et la Fédération de Chasse
- Information au lieutenant de Louveterie (Diagnostic et intervention si besoin)

CAMPAGNE ATMO (Suivi de la qualité de l'air autour de l'ISDND)

Campagne annuelle de la mesure de la qualité de l'air du 24 mars au 21 avril 2022 et du 23 mars au 26 avril 2023



Paramètres mesurés:

H₂S, Ammoniaque et amine totale, COV mercaptans et autres composés soufrés, BTEX, métaux lourds, particules fines

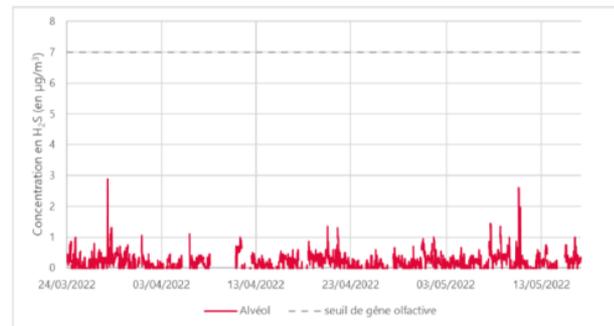


Figure 12 : évolution des concentrations d'H₂S en demi-heure glissantes sur le site Le Vignaud

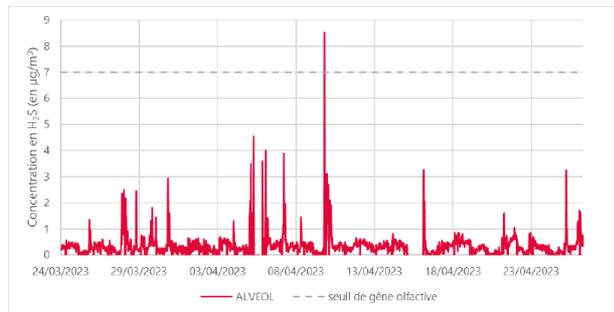


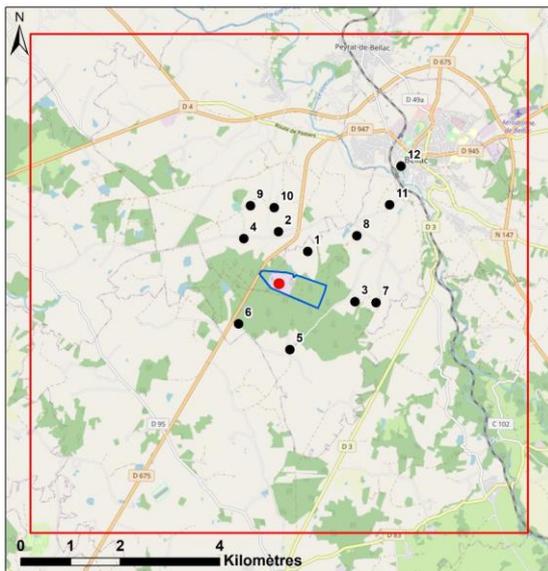
Figure 12 : évolution des concentrations d'H₂S en demi-heure glissantes sur le site Le Vignaud

1 gêne olfactive en avril 2023
(condition météorologique défavorable à la dispersion)



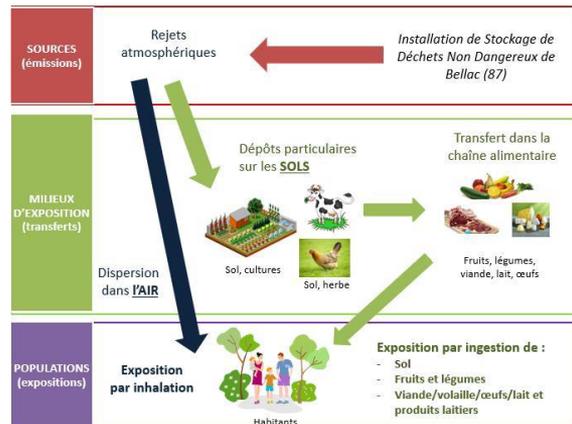
EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES (intervention ARIA)

2023 : ERS de 2021 liée aux métaux en sortie de Vapotherm + ensemble des paramètres émis par l'ISDND



Légende

- Domaine d'étude
- Site
- Torchère
- Points cibles



| SCENARIO | HABITANT « MAJORANT » |
|---|--|
| Individu | Adulte (plus de 18 ans) Enfant (6 classes d'âge) |
| Durée d'exposition | 100 % du temps (7J/7, 365 jours/an) pendant 70 ans |
| Valeur retenue pour l'exposition par inhalation | Concentration au niveau de la zone habitée la plus exposée (point 6 – « Lépaud ») |
| Valeur retenue pour l'exposition par ingestion | Ingestion directe et indirecte Dépôts au niveau de la zone habitée la plus exposée (point 6 – « Lépaud ») |

Compte-tenu des hypothèses majorantes retenues, les risques sanitaires liés aux émissions de la torchère équipée du nouveau Vapotherm de l'ISDND sont jugés non préoccupants en l'état actuel des connaissances, selon les critères d'acceptabilité.

6 – TRAVAUX

- Création de casiers
- Réaménagement
- Travaux prévisionnels

CONSTRUCTION DU CASIER C2S2 / C2S3

Création du casier 2 subdivision 2 du 17 mars au 21 juillet 2022

Création du casier 2 subdivision 3 du 08 mai au 29 septembre 2023

Maitrise d'œuvre Suez RV Alvéol :

- Terrassement de la subdivision
- Mise en place du drainage sous subdivision
- Mise en place de la barrière passive et active
- Mise en place de la couche drainante et du réseau gravitaire des lixiviats



Un dossier de récolement a été soumis et validé par l'inspecteur des Installations Classées (DREAL) avant les mises en exploitation.



REAMENAGEMENT FINAL

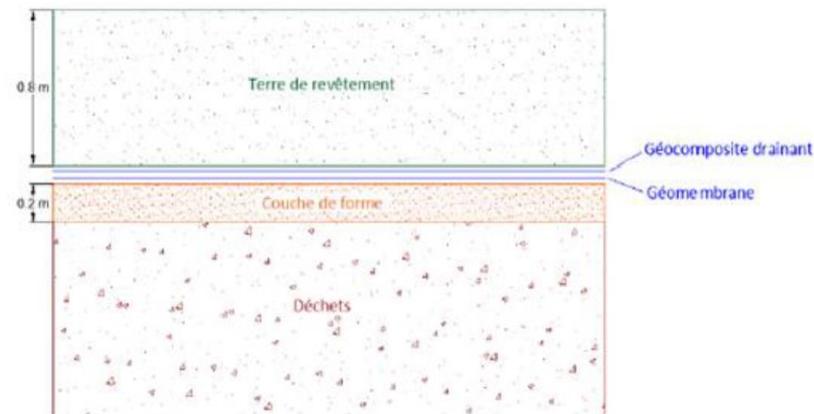
Le réaménagement des alvéoles a pour but de :

Limiter les infiltrations d'eaux de pluie dans le massif de déchets

Réduire les émissions diffuses de biogaz dans l'atmosphère

Limiter l'impact visuel (intégration paysagère)

- 2022 Réaménagement C2S1
- 2023 Réaménagement C2S2 et ancienne zone Syded



Vue en coupe de la couverture finale

≡ TRAVAUX PREVISIONNELS 2024 (Hors poursuite d'exploitation)

- Réaménagement partiel C2S3
- Travaux captage du biogaz et de réinjections
- Déplacement du quai de vidage au plus près du casier
- Curage du bassin lixiviat n°1
- Création d'une saulaie (6000 m²)



7 – POURSUITE D'EXPLOITATION





POURSUITE D'EXPLOITATION

Notre objectif : définir un projet pour la suite de l'exploitation autorisée

- Répondant aux enjeux de traitement des déchets du territoire,
- Prenant en compte les enjeux environnementaux et l'avis des Parties prenantes (un défrichement limité)

Abandon de l'AP de 7,5 ha
Obtention de l'AP de moins d'1 ha (11 mars 2024)

PAC « réhausse » : Le BRGM va réaliser une tierce expertise concernant la partie stabilité. (demande Dreal)

Dossier Espèces Protégées :

Avis favorable du CNPN sous conditions validé le 24 juin 2024, reçu le 1^{er} juillet (nécessaire pour le défrichement -1ha)

Dossier Zone Humide :

Instruction en cours par la DDT (nécessaire pour la création du C2S4)

Dossier gestions des lixiviats :

En instruction par la DREAL

Accord mail de la DREAL le 21/03/24 pour démarrer l'irrigation de la saulaie.



MERCI

